

## **INTERPELLATION**

### **Sortie de l'eau des bateaux pour l'entreposage sur la place d'hivernage entre Thièle et Mujon.**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues.

Depuis 2019, la commune d'Yverdon-les-Bains a mis en service des places d'hivernage pour les bateaux entre Thièle et Mujon. Cependant l'accès pour la sortie ou l'entrée des bateaux est compliqué

En effet les seules possibilités sont :

- La grue de la Matelote pour autant que l'on soit membre de l'association.
- La brigade du lac. L'accès n'est pas adapté en regard de présence des rails qui pourraient coincer les remorques. De plus, les manœuvres pourraient être une gêne pour le service d'intervention d'urgence.
- Le port des Iris qui est adapté pour les bateaux de petite taille pour autant que la remorque soit pourvue d'une plaque d'immatriculation et que le niveau d'eau soit suffisant.
- La rampe à côté de la grue de la Matelote est beaucoup trop raide et une sortie de l'eau ou une mise à l'eau est périlleuse.

D'où mon interpellation

J'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de créer une rampe digne de ce nom par exemple à côté de la grue de la Matelote.

De prévoir à cet endroit ou à proximité une zone de lavage équipée (séparatif des eaux), d'y adjoindre un appareil à haute pression ou tout du moins un robinet et une prise électrique, un treuil, etc.

Nous aurions ainsi des équipements qui simplifieraient la tâche des propriétaires soucieuses et soucieux de l'entretien de leurs bateaux.

Bien évidemment, ces aménagements ne devraient pas générer de surcoût pour les utilisateurs dès lors que les concessions génèrent, pour les exercices 2020/2021/2022 en moyenne CHF 200'000/an.

Je vous remercie, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux pour votre attention et votre réponse

M. Banderet